Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260907-06_09_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 17/08/2026	Le Lundi sept septembre deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres: En exercice: 19 Présents: 17 Votants: 19* Pour: 19 Contre 0 Abstention: 0	*Etaient présents*: JEZEQUEL Jean, QUELENNEC Marie-Françoise, JEZEGOU Romain, PAUGAM Jean-Luc, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, SALIOU Sylviane, MER Serge, PRIGENT Gwénaëlle, QUERE Laurent, LE SAOUT Carole, JACQ Jérôme, DABERNAT Anne, LE BRAS Olivier, PAUGAM Thomas. *Absents excusés:* CREAC'H Annie*, pouvoir donné à Sylviane SALIOU CORVEZ Christelle*, pouvoir donné à Jean JEZEQUEL
Délibération N°: 06-09-2026	*Secrétaire de Séance:* Anne DABERNAT

Objet : Participation financière du SDEF aux prestations de maîtrise d'œuvre avec le programme ACTEE+

En septembre 2023, le SDEF a été désigné lauréat de l'Appel à Projets du programme ACTEE+. Ce dispositif vise à accompagner les collectivités territoriales en leur apportant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.
Dans ce cadre, le SDEF propose d'accompagner les collectivités du Finistère dans le financement des études de maîtrise d'œuvre liées à leurs projets de rénovation.

Par délibération en date du 03/10/2025, le bureau du SDEF a défini les modalités de la participation financière du Syndicat.

Ainsi, il a été décidé que le SDEF contribue selon le tableau suivant :

Collectivité + bâtiment	**Montant HT des frais de maîtrise d'œuvre justifiés**	**Aides obtenues par le SDEF du programme ACTEE CHENE**	**Participation du SDEF versée à la commune**
PLOUGOURVEST – Local vacant	25 700,00 €	19 275,00 €	19 275,00 €

A réception des factures, la participation sera payée dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.
La/les factures devront être datée(s) et adressée (s) au SDEF avant le 30 septembre 2026.

Une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Suite à l'avis favorable des membres de la Commission de Finances réunie le 03 septembre dernier,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DEMANDE la participation financière du SDEF pour la prise en charge partielle des frais de maîtrise d'œuvre avec le programme ACTEE+.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260907-06_09_2026-DE

AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

Ainsi fait et délibéré, le 07/09/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire* MAIRIE DE PLOUGOURVEST 29400 Finistère	*Mme DABERNAT Anne* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 10/09/2026* *- transmission au contrôle de légalité le 10/09/2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 07 Septembre 2026